

Responsable de projets Eau Hygiène et Assainissement | VAE

[Lien vers la formation](#)

PRÉSENTATION

En savoir plus sur le métier de Responsable de projets Eau, Hygiène et Assainissement :

Dans des contextes d'urgence, de réhabilitation ou de développement, en milieu rural, périurbain ou urbain, les ONG réalisent de nombreux programmes "Eau, Hygiène et Assainissement". C'est au Responsable de Projets Eau, Hygiène & Assainissement (EHA) que sont confiées la coordination et la mise en œuvre de ces projets sur le terrain : il assure l'alimentation en eau potable et en quantité suffisante auprès des populations, il développe et favorise l'accès aux structures d'assainissement au niveau domestique ou collectif, et enfin, il coordonne la promotion de l'hygiène et la mise en place d'un système de gestion de l'eau. Ses responsabilités directes incluent la stratégie d'intervention en matière d'EHA, le management des ressources humaines et l'équilibre financier du projet dont il a la responsabilité.

La validation des acquis de l'expérience (VAE) permet de faire reconnaître son expérience (professionnelle ou non) afin d'obtenir une certification professionnelle. Elles sont ainsi accessibles grâce à l'expérience (et non uniquement par le biais de la formation initiale ou continue), selon d'autres modalités que l'examen. Comment ? En rédigeant et soutenant devant un jury un dossier qui présente l'ensemble de vos acquis professionnels. **Il n'y a donc pas de temps de formation en centre !**

RÉFÉRENTIEL D'EMPLOI : Découvrez les compétences que les ONG attendent de vous sur le terrain

EN SUIVANT CETTE FORMATION, VOUS OBTIENDREZ

- Une certification professionnelle de niveau 6 (équivalent bac +4) enregistrée au RNCP

CRITÈRES D'ADMISSION

Au moins un an d'activité professionnelle exercée de façon continue ou non, en rapport direct avec la certification visée. Sont prises en compte dans une demande de VAE l'ensemble des activités professionnelles salariées et non salariées (tel que le bénévolat, volontariat, stage pratique) pratiquées en France ou à l'étranger.

DÉTAILS DU TARIF

Tarifs

Etape 1 | Candidature : 150 € | 100 000 FCFA

Etape 3 | Passage en jury (En France ou à distance) : 1500 € | 1 000 000 FCFA

Accompagnement à la démarche VAE (non obligatoire, uniquement si souhaité par le candidat) : Bioforce et son partenaire, Les 2 Rives, s'associent pour accompagner les professionnels de l'humanitaire dans leur démarche VAE. Un programme complet, sur-mesure, à votre rythme pour faire reconnaître et valoriser votre expérience !

LES ÉTAPES DE VOTRE VAE

Étape 1 : candidater

Le formulaire de candidature est à remplir en ligne sur la page web de la certification visée. Vous recevrez ensuite un email (pensez à vérifier votre dossier « spams ») qui vous permettra d'accéder à votre Espace Candidat : vous pourrez y finaliser votre candidature, en suivre l'avancée, et payer les frais de candidature.

Étape 2 : déposer un dossier de recevabilité

Téléchargez le [formulaire de recevabilité](#). Une fois rempli, renvoyez-le à l'adresse vae@bioforce.org accompagné des pièces justificatives demandées, dont la preuve du paiement des frais de candidature. Vous pouvez déposer un dossier par certification professionnelle par an. Bioforce examine ensuite votre dossier et vous notifie de sa décision par email (notification de recevabilité).

Étape 3 : rédiger et soutenir son dossier de présentation des acquis

Si votre candidature est retenue, vous recevez un dossier de présentation des acquis, qui vous permet de décrire et d'analyser les activités et les compétences acquises lors des expériences professionnelles en lien avec la certification professionnelle visée. Vous devez alors vous acquitter des frais de jury et renvoyer votre dossier complet à Bioforce dans un délai de 18 mois suivant votre notification de recevabilité. Vous êtes ensuite invité à présenter ce dossier devant un jury composé de représentants de Bioforce et du secteur de l'action humanitaire, qui évalue votre expérience et vos compétences et décide de l'attribution ou non de la certification professionnelle.

69% des candidats en 2018-2019 ont obtenu une certification professionnelle Bioforce en Validation des Acquis de l'Expérience

[Lien vers la formation](#)